

Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 28 juin 2018 au refuge des Bas-Monts, 18h30

Présidence : M. Alfred Roth

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 15 février 2018

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale, M. Stéphane Ruby, boursier communal. Dans le public, le président relève la présence de M. Jean-Philippe Chaubert, président du CC de Paudex.

Se sont excusés : Mme la députée Florence Gross, MM. les députés Jean-Bernard Chevalley et Guy-Philippe Bolay. Mme Lena Lio, présidente du CC de Pully.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 36 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères S. Chatelan-Daubercies, D. Mangold, L. Ogliaro, C. Touati de Jonge, A. Zoia. MM. les Conseillers O. Abetel, M. Cavadini, H. Da Silva, M. Henchoz, R. Mettraux, O. Schaer, C. Stutz, A. Trumic.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Arrivés en cours de séance : Mme C. Aubert, MM. C. Blin, C. Nicolet, C. Novelli

Personnes absentes : Mmes V. Rodondi, D. Zamaros. MM. C. Devalte, S. Gabella, E. Monsutti

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 15 février est mis en discussion. Sans modification, il est accepté à la majorité et 2 abstentions. Remerciement au secrétaire pour la rédaction.

2. Assermentation de Monsieur Paul O'NEIL

Le président présente en quelques mots le nouveau membre, puis demande à M. Paul O'Neil de s'avancer. Le texte officiel est lu et le conseiller prête serment. Il est applaudi par l'assemblée et rejoint nos rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

Le président fait lecture de la lettre de démission de M. Charles Guérin, qui quitte la commune.

Concernant la commission de naturalisation, le président informe que M. Maurice Cavadini a démissionné de cette commission pour raisons de santé. Mme Sarah Brändle, suppléante, l'a remplacé.

Le bureau électoral a officié pour les votations fédérales et cantonale du 4 mars 2018, ainsi que pour les votations fédérales du 10 juin 2018.

Le président a participé :

- le 15 mars 2018 à l'assemblée générale ordinaire de l'Association d'entraide familiale à Pully
- le 28 mars 2018 à la cérémonie annuelle des trois corps sécuritaires à Pully
- le 17 avril 2018 à l'Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région qui s'est tenue à Savigny
- le 29 mai à l'Assemblée générale ordinaire de la promotion Pully, Paudex, Belmont
- le 7 juin 2018 à Belmont, dans le cadre du Festival Pully Lavaux à l'heure du Québec, à la réception des habitants arrivés entre mi-avril 2016 et mi-avril 2018 dans notre commune (une centaine de personnes présentes)
- le 19 juin à la séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois.

Le 9 juin 2018, les conseillères et conseillers ont pris la route de Payerne pour visiter le Musée Militaire Clin d'Ailes. Sous un soleil printanier, 17 personnes ont participé à cette sortie bien agréable. Les absents ont eu tort. Le président regrette que certaines personnes n'ont pas pris la peine de s'excuser.

Le président indique que la visite du préfet est annoncée pour le 22 novembre 2018.

4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR) Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

Pour la CCU, M. Philippe Bugnon n'a aucune communication

Pour la CCAR, M. Jean-Charles Bartolacelli n'a aucune communication.

Pour le CI de l'ASEL, M. Bartolacelli indique qu'il a participé à la cérémonie des 3 corps sécuritaires (Police Est Lausannois, SDIS Ouest-Lavaux, ORPC Lausanne-Est) à Pully le 28 mars. Lors de la séance du 19 juin du Conseil intercommunal, les comptes et le rapport de gestion 2017 ont été les principaux sujets traités.

Les rapports sont annexés.

6. Préavis N° 02/2018 Comptes 2017

Le président demande si le président de la commission des finances souhaite apporter des précisions au rapport envoyé. En référence à une remarque faite dans le rapport (p. 13), M. Jean-Pierre Bolay indique que suite à l'intervention du Syndic auprès du Conseil d'Etat, la commission a eu accès au document d'audit du réseau d'accueil Pully-Paudex-Belmont-Lutry.

Le président ouvre la discussion sur le préavis, puis parcourt les pages du document des comptes.

P. 16, compte 3188.01 – ramassage papier de la rubrique Ordures ménagères et déchets; Mme Claudine Gygi demande si le montant inclut la gestion des éco-points et le ramassage porte à porte. M. le Municipal Philippe Michelet répond qu'il s'agit bien des deux. Le ramassage porte à porte reste plus avantageux que la gestion d'une déchetterie.

Sans autre question, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Rapport de Gestion de la Municipalité pour l'année 2017

Le président passe la parole au président de la Commission de gestion, M. Christian Dupertuis. Ce dernier indique que l'activité principale a été l'examen du volumineux dossier des travaux de la route des Monts-de-Lavaux. La Commission a été sensibilisée à la complexité du dossier et de la coordination des travaux.

M. Dupertuis annonce également son retrait de la Commission de gestion. Les membres de la CG sont à disposition pour donner les renseignements aux personnes intéressées.

Sans question, le président passe à la lecture des conclusions, puis au vote. Le rapport de gestion pour l'année 2017 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal N° 03/2018 Crédit de travaux – Réfection ponts sur la Paudèze

Le président passe la parole au rapporteur de la commission technique, M. Pietro Latorre, qui donne lecture du rapport.

Le président passe ensuite la parole à Mme Amélie Ramoni-Perret, pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le préavis ne soulevant pas de question, le président passe à la lecture des conclusions, puis au vote. Le préavis N° 03/2018 est accepté à l'unanimité.

9. Election du Bureau (pour une année)

Après 3 ans passés à la présidence du Conseil, M. Roth laisse sa place et propose M. Christian Marrel, 1^{er} vice-président, pour le remplacer à cette fonction. Ce dernier est nommé par acclamation. M. Marrel remercie l'assemblée pour sa confiance.

M. Claude Devalte est proposé comme 1^{er} vice-président. Sans autre proposition, il est nommé 1^{er} vice-président.

M. Olivier Guignard est proposé pour la fonction de 2^e vice-président. Il est nommé par acclamation.

Concernant les scrutateurs et scrutateurs suppléants, les personnes en place ont manifesté le désir de continuer. Le président propose de reconduire comme scrutateurs, Mme Petra Salathé et M. Michael G. Markides et comme scrutateurs-suppléants, Mmes Angela Recchia et Véronique Rodondi. Ces personnes sont réélues par acclamation.

Le président profite de remercier les membres du bureau élus, y compris le secrétaire Didier Bérard, la secrétaire suppléante Mme Doris Mangold et les huissiers MM. Pascal Reverchon et Yann Tornare pour leur engagement et l'agréable collaboration.

10. Divers et propositions individuelles

Lors du marquage prévu début juillet de la route des Monts-de-Lavaux, Mme Sandra Gillard demande s'il est possible de faire des marquages spéciaux dans les zones 30 km/h, par exemple des pas d'enfants, afin de sensibiliser les automobilistes à la présence d'écoliers. M. Gustave Muheim rappelle que légalement il n'est pas possible d'effectuer des inscriptions sur la chaussée dans les zones 30, sauf dans des endroits bien précis. Aucun élément décoratif n'est permis et de plus cela amènerait à un faux sentiment de sécurité, selon la prévention routière.

Mme Gillard demande de corriger le marquage entre la route du Burenos et le chemin du Pâquis, qui induit en erreur les piétons. Le Syndic la prie de regarder avec le service technique.

M. Mathias Dupertuis a constaté que le chemin de Malatête est fermé à l'intersection de la route de la Métraude et empêche le parage des véhicules lors de fortes affluences. Les gens parquent alors dans les champs. Il demande la raison de cette fermeture. Le Syndic répond qu'une conduite en ciment passe dans la zone forestière, pour l'alimentation depuis le réservoir de la Métraude. La conduite n'est pas conçue pour supporter un poids régulier avec les vibrations des véhicules, et que la chaussée

n'est pas prévue pour cela. Le chemin a donc été fermé pour éviter des travaux de remplacement onéreux, alors que la conduite fonctionne très bien avec cette solution.

M. Jean-Claude Favre revient sur l'élection du Bureau, qui s'est faite par acclamation pour toutes les fonctions, sans distinction. Il marque son avis contraire à la nomination de Mme Rodondi qui n'est pas présente et qui ne s'excuse pas.

M. Jean-Pierre Bolay remercie le président pour les années d'activités à la tête du Conseil et sa manière de diriger les débats et souhaite la bienvenue au nouveau président.

Mme Angela Recchia a été approchée par un sportif qui demande s'il est possible de changer les filets des paniers de basket au collège. La Municipalité prend note.

M. Nicolas Megias demande ce qu'il en est des abris sur les containers à poubelles, car des endroits sont abrités et d'autres pas. M. le Syndic répond que la loi forestière exclut ce genre d'abris, comme pour la zone au chemin de Villars. M. Megias propose de changer les containers pour avoir des couvercles en plastique, moins lourds pour les usagers. La Municipalité prend note.

M. Megias remercie le personnel de l'administration pour le travail et l'accueil, ainsi que la voirie pour l'entretien des routes et promenades.

M. Megias revient sur le respect du lieu des Bas-Monts et rend attentif aux incivilités sur le stationnement et l'usage des lieux. Les règlements et règles de sécurité ne sont régulièrement pas respectés (stationnement aux lieux non autorisés, déplacement des tables, feux, ...). M. le Syndic indique que 158 passages de la police ont été fait l'année passée. Le comportement devient malheureusement individualiste, ici comme ailleurs. La Municipalité a demandé à la police de renforcer sa présence. La Municipalité va également revisiter le système de stationnement dans le périmètre et effectuer des changements. Le lieu est sur un fonds privé et la police ne peut pas verbaliser. C'est la Municipalité qui doit dénoncer à la justice de paix. Des avertissements ne peuvent être faits que par des personnes assermentées pour cette tâche et des suites pourront être données suivant les cas.

Le président donne encore 2 informations. Les Cancoires indépendants participeront aux Fenêtres de l'Avent, le 12 décembre 2018. Concernant le CIB, il rappelle que le délai pour le paiement de la cotisation est fixé à fin juin.

La prochaine séance du conseil communal se déroulera le jeudi 27 septembre 2018 à 20h15 (date de réserve).

Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil communal

Le président remercie les participants pour leur engagement et la richesse des contacts. Des remerciements sont adressés aux membres de la Municipalité et aux membres du personnel l'administration communale.

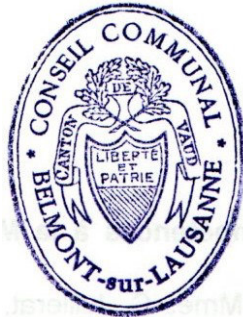
Il est 19h54 lorsque le président clôt la séance du 28 juin 2018.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Alfred Roth



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Délégué Municipal de la CCAR au conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Présentation des comptes de l'année 2017 et du rapport de gestion 2017

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai participé le 19 juin 2018 à 18h30 à Belmont en tant que délégué Municipal et membre du conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois » à la présentation des comptes de l'année 2017 et du rapport de gestion 2017.

A cette occasion, un nouveau membre du conseil intercommunal a été nommé en la personne de Mme Lena LIO, déléguée de la commune de Pully et ancienne députée.

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2017 après la sixième année d'activité peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et des revenus financiers supérieurs aux attentes.

Sur un budget 2017 de CHF 10'460'743.00, les charges ont été en 2017 moins élevées par rapport au budget :

- inférieures 4.5 % pour les charges de fonctionnement
- inférieures 3.8 % pour les charges concernant les autorités et le personnel
- inférieures 10.4 % pour les charges concernant les achats de biens, services et marchandises

Les non dépenses d'un peu moins de CHF 200'000.00 par rapport au budget 2017 s'expliquent par la diminution dans l'achat de matériel (moins CHF 89'000.00), des achats et du prix du carburant (moins 29'000.00), de l'entretien de la signalisation routière (moins CHF 31'000.00), des honoraires et frais d'études (moins 38'000.00) et diverses diminutions (moins CHF 13'000.00).

L'effectif du personnel œuvrant au sein de l'Association est de 60.9 ETP, soit exactement le même que celui constaté lors du bouclage des comptes 2015 et 2016. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quittés l'Association.

Pour les revenus, ceux-ci ont été moins élevés par rapport au budget 2017 :

- inférieurs 4.5 % pour les revenus de fonctionnement

Par contre, les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produit de ventes sont nettement supérieures (+ 20.7 %) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2017 et de 11.8% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2016.

L'écart constaté avec le budget 2017 s'explique par les remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

Les revenus relatifs à la part des recettes cantonales sans affectation concernent la redistribution de la taxe sur le CO2 par le biais de la caisse AVS.

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 10.1 % par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 et supérieurs de 1.0 % par rapport aux comptes de l'année 2016.



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Pully, Savigny) au financement de l'Association.

Par conséquent, nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 865'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2017 et supérieures d'environ CHF 75'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2016.

Ainsi, pour la commune de Belmont-sur-Lausanne sur un budget 2017 de CHF 529'818.00, les comptes 2017 ont bouclés sur un montant de CHF 509'359.86 (écarts de CHF 20'458.14), soit un écart de moins 3.9 % et un coût par habitant de CHF 139.09.

En 2016, les comptes avaient bouclés sur un montant de CHF 526'308.00 ce qui représente un écart par rapport à l'année 2017 de moins 3.2 %.

Le conseil intercommunal a adopté à l'unanimité les comptes 2017 et a approuvé le rapport de la commission de gestion 2017.

Le sixième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois se révèle positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires a très légèrement augmenté et est par conséquent resté relativement stable par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2016.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années l'une des préoccupations principales du CODIR.

Mesdames et Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 28 juin 2018

Jean-Charles Bartolacelli, délégué municipal de la CCAR au conseil intercommunal



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Délégué municipal au Conseil intercommunal de l'Association de Sécurité Est Lausannois

Cérémonie annuelle des 3 corps sécuritaires

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai assisté le 28 mars 2018 en tant que délégué municipal au conseil intercommunal de l'ASEL à la cérémonie réunissant les trois corps sécuritaires, à savoir Police Est Lausannois, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Lausanne-Est et le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Ouest-Lavaux qui s'est tenue à la grande salle de la maison Pulliérane à Pully.

La cérémonie de Pully n'avait pas pour but de présenter les comptes et les bilans des trois organisations sécuritaires ou leur rapport d'activité. Il s'agissait par ce cérémonial, ces discours et ces airs de fanfare, de rendre honneur à ces hommes et ces femmes qui s'engagent comme professionnels ou volontaires dans des activités propres à assurer la sécurité de tous, qui vont du plus banal événement comme la course à travers Pully à l'organisation du téléthon ainsi que le don du sang à la gestion d'événements imprévisibles comme les intempéries qui ont eu lieu dans la nuit 11 au 12 juin 2018.

Ces trois organisations ont des activités bien précises et sont comme les maillons d'une chaîne. Aucun ne doit être plus faible que l'autre faute de quoi la sécurité globale n'est plus assurée. D'où la nécessité de collaborer entre les institutions.

Tout ceci fait que les tâches de sécurité ne sont pas confiées exclusivement à des corps spécialisés, mais qu'elles diffusent à travers la population et c'est ce qui fait sa popularité et sa force. Ainsi l'ORPC comptabilise 615 astreints, dont 246 miliciens sont affectés à l'intervention et à l'appui régional. Le SDIS Ouest-Lavaux est basé sur les 3 sites opérationnels de Pully, Lutry et Belmont et compte 210 hommes et femmes volontaires, qui en dehors de leur profession, assurent la protection de plus de 32'000 habitants et ce 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Quant à la police, bien que composée uniquement de professionnels assermentés, elle a pour principale mission d'assurer la sécurité de proximité, sur le territoire des communes partenaires.

Aussi les autorités ont su trouver les mots justes pour remercier ces centaines de personnes hommes et femmes qui contribuent au «mieux vivre» dans notre région.

Enfin, la partie officielle s'est terminée par la promotion de certains collaborateurs dans chacune des organisations à des grades supérieurs ainsi que par la prestation de serment de nouveaux aspirants qui viennent de terminer l'école de police de Savatan avec à la clé un brevet fédéral.

Mesdames, Messieurs les conseillers, je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 28 juin 2018

Le délégué municipal au conseil intercommunal à l'ASEL

Jean-Charles Bartolacelli